

Lettre aux parents d'élèves de premières générales et technologiques

Le mercredi 16 janvier 2019

Objet : Opération « 24 heures dans le supérieur »

Un temps de découverte pour les élèves de première en universités, IUT, classes préparatoires, BTS, écoles spécialisées.

Madame, Monsieur,

Cette année, votre enfant est en classe de première. C'est une année qu'il doit mettre à profit pour commencer à préparer ses choix de poursuite d'études et pour découvrir les formations de l'enseignement supérieur : université, IUT, classes préparatoires, BTS, écoles spécialisées ...

Pour lui permettre d'engager la réflexion sur son projet personnel et professionnel, au cours de la **semaine du 11 au 15 mars 2019**, dans le cadre de l'opération « **24 heures dans le supérieur** », il aura la possibilité d'être accueilli pendant une ou 2 demi-journées dans un établissement de l'enseignement supérieur.

Cette opération sera l'occasion pour lui de découvrir par une immersion, les conditions de travail, les exigences et les débouchés d'une ou deux formations après le bac. Il se rendra par ses propres moyens et à ses frais dans le (les) établissement(s) de son choix.

Vous trouverez toutes les informations et les formations participant à cette opération en vous connectant **à compter du 28 janvier 2019**, sur le site régional de l'Onisep : www.onisep.fr/Besancon, dossier « **24 heures dans le supérieur** ». **C'est à votre enfant de s'inscrire** à cette opération, à partir d'une **adresse mail individuelle contenant son nom et son prénom**, avec le conseil de son professeur principal.

Pour participer à l'opération « 24 heures dans le supérieur », votre enfant doit :

1. Se connecter sur www.onisep.fr/Besancon, choisir la (les) formation(s) voulue(s) et s'inscrire **entre le 28 janvier et le 15 février 2019**, en précisant son établissement, auprès du (des) établissement(s) d'accueil concerné(s) à l'aide de l'adresse mail du responsable de la formation. (attention : s'inscrire rapidement car les places sont limitées dans certaines filières).
2. Remplir l'autorisation d'absence qui lui aura été remise par le lycée Victor Hugo et la rendre à son professeur principal **avant le mardi 5 mars**.
3. Se rendre par ses propres moyens à la date et à l'heure convenues dans le(s) établissement(s) d'accueil auprès duquel (desquels) il s'est inscrit.
4. Faire tamponner le certificat de présence dans l'établissement visité et le remettre au Bureau Vie Scolaire le jour du retour en classe.

Je vous invite à encourager votre enfant à s'inscrire dans ce dispositif qui peut l'aider à préparer sereinement sa poursuite d'études.

Le proviseur adjoint

Daniel PARENT



Affaire suivie par :

Le proviseur adjoint
Daniel Parent

Téléphone
03 81 41 98 78

Mél.
daniel-
jean.parent@ac-
besancon.fr

1 Rue Rembrandt
BP 2159
25052 Besançon
Cedex

